



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2023-047

PUBLIÉ LE 9 FÉVRIER 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2023-02-07-00004 - ARRETE 2023-SPE-0002 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale "TONNELLERIE-VALLEE DE L'EURE" (5 pages)	Page 3
R24-2022-12-30-00006 - ARRETE portant nomination de Madame le Docteur Annie-Pierre JONVILLE-BERA?? en qualité de responsable du Centre régional de pharmacovigilance de la région Centre-Val de Loire?? (2 pages)	Page 9
R24-2022-12-30-00007 - ARRETE portant nomination de Monsieur le Docteur Thierry SAPEY en qualité de Coordonnateur régional d hémovigilance et de sécurité transfusionnelle pour la région Centre-Val de Loire?? (2 pages)	Page 12

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-02-07-00004

ARRETE 2023-SPE-0002 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale "TONNELLERIE-VALLEE DE L'EURE"

**ARRETE 2023-SPE-0002
portant autorisation de fonctionnement
du laboratoire de biologie médicale
« TONNELLERIE-VALLEE DE L'EURE »**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de la Santé Publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

VU l'arrêté ministériel du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

VU l'arrêté ministériel du 20 décembre 2022 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté n° 2018-DSTRAT-0001 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 12 janvier 2018 relatif à la définition des zones du schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté modificatif n° 2020-DSTRAT-0003 en date du 31 janvier 2020 modifiant l'arrêté n° 2018-DSTRAT-0001 relatif à la définition des zones du schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire ;

VU la décision de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° 2023-DG-DS-0001 en date du 30 janvier 2023 portant délégation de signature ;

VU le dossier en date du 30 novembre 2022 de la SELAS TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE - 7 rue de la Tonnellerie – 28000 CHARTRES qui gère le laboratoire de biologie médicale situé à la même adresse, réceptionné le 6 décembre 2022 relatif à la démission de Directeurs Généraux ;

VU l'enregistrement d'une déclaration de modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE en date du 15 septembre 2021 portant sur la cessation de fonctions de Monsieur LIGUORY Olivier en tant que biologiste associé coresponsable ;

VU l'enregistrement d'une déclaration de modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE en date du 15 septembre 2021 portant sur la prise de fonctions de Madame CARLIER Marie en tant que biologiste associée coresponsable ;

CONSIDERANT que le laboratoire de biologie médicale TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE n'est pas accrédité à 100% ;

CONSIDERANT la cessation de fonctions de Monsieur LIGUORY Olivier en tant que biologiste associé coresponsable ;

CONSIDERANT la prise de fonctions de Madame CARLIER Marie en tant que biologiste associée coresponsable ;

CONSIDERANT la démission des biologistes associés de leur mandat de Directeurs Généraux avec effet au 13 octobre 2022 de Mesdames BOERSMA Anne, DELIE Anne, CHARNOZ Isabelle, CARLIER Marie, LAUMONIER Maryline et de Monsieur GIRARD Philippe ;

CONSIDERANT que Madame MONGE est désormais seule biologiste responsable ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L 6223-6 du code de la santé publique qui stipulent que « *le nombre de biologistes médicaux en exercice au sein d'un laboratoire de biologie médicale détenant une fraction du capital social et travaillant au moins un mi-temps dans le laboratoire est égal ou supérieur au nombre de sites de ce laboratoire* » ;

CONSIDERANT que le laboratoire de biologie médicale TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE est composé de 7 sites ouverts au public et compte 7 biologistes associés travaillant au moins un mi-temps et qu'ainsi, les dispositions de l'article L 6223-6 du code de la santé publique sont remplies ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La demande de modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE exploité par la SELARL TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE dont le siège social est situé 7 rue de la Tonnellerie – 28000 CHARTRES, est acceptée.

ARTICLE 2 : Les sites du laboratoire de biologie médicale TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE exploité par la SELAS TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE (n° finess 280006495) figurent en annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les biologistes exerçant dans le laboratoire de biologie médicale TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE figurent dans l'annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire de biologie médicale TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devront faire l'objet d'une déclaration à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

ARTICLE 5 : L'arrêté 2020-SPE-0091 du 16 septembre 2020 modifié portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE est abrogé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de la date de notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire - Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1 ;
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera notifié à la SELAS TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 7 février 2023
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Pour le Directeur Général
De l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
La Directrice de la santé publique et environnementale,
Signé : Docteur Houria MOUAS

ARRETE 2023-SPE-0002

Annexe 1 – Liste des sites

LBM TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE

28 – EURE ET LOIR							
1	Site de Chartres	7 rue de la Tonnellerie	28000	CHARTRES	Finess ET 280006503	Pré-Post analytique	Ouvert au public Site principal
2	Site de Lucé	71 rue de la République	28110	LUCE	Finess ET 280006511	Pré-Post analytique	Ouvert au public
3	Site de Luisant	43 avenue de la République	28600	LUISANT	Finess ET 280006529	Pré-Post analytique et analytique	Ouvert au public Plateau technique
4	Site de Maintenon	4 rue Geneviève Raindre	28130	MAINTENON	Finess ET 280006537	Pré-Post analytique	Ouvert au public
5	Site de Nogent le Roi	5 rue Max Cousin – ZA le Quai	28210	NOGENT LE ROI	Finess ET 280006545	Pré-Post analytique	Ouvert au public
6	Site d'Épernon	23 bis rue de la Madeleine	28230	EPERNON	Finess ET 280006743	Pré-Post analytique	Ouvert au public
7	Site d'Auneau	18 allée des semoirs	28700	AUNEAU	Finess ET 280007022	Pré-Post analytique	Ouvert au public

ARRETE 2023-SPE-0002

Annexe 2 – Liste des biologistes

LBM TONNELLERIE VALLEE DE L'EURE

Biologiste associé responsable				
1	MONGE	Marie-Claude	Pharmacien	Présidente

Biologistes associés				
2	BOERSMA	Anne	Pharmacien	
3	CHARNOZ	Isabelle	Pharmacien	
4	DELIE	Anne	Pharmacien	
5	GIRARD	Philippe	Médecin	
6	LAUMONIER	Maryline	Pharmacien	
7	CARLIER	Marie	Médecin	

Biologistes médicaux non associés				
1	AMOUREUX	Pascale	Pharmacien	
2	PANCHERON	Dominique	Pharmacien	

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-12-30-00006

ARRETE portant nomination de Madame le
Docteur Annie-Pierre JONVILLE-BERA
en qualité de responsable du Centre régional de
pharmacovigilance de la région Centre-Val de
Loire

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

ARRETE

portant nomination de Madame le Docteur Annie-Pierre JONVILLE-BERA
en qualité de responsable du Centre régional de pharmacovigilance de la
région Centre-Val de Loire

Le Directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire,

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative
aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de
santé ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences
régionales de santé ;

VU l'arrêté ministériel du 20 décembre 2022 portant attribution de Monsieur
Olivier OBRECHT aux fonctions de directeur général par intérim de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 26 décembre 2022 ;

VU le décret n°2022-1425 du 10 novembre 2022 relatif à la qualification de
certains personnels de l'Etablissement français du sang et aux vigilances
relatives aux produits de santé ;

VU l'arrêté du 14 novembre 2022 pris en application de l'article R.1413-61-4 du
code de la santé publique définissant les missions des centres et
coordonnateurs régionaux sur les vigilances relatives aux produits de santé ;

VU la proposition de la Directrice générale du Centre hospitalier régional universitaire de Tours, établissement d'hébergement du centre, en date 27 décembre 2022 ;

VU l'avis de la Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, en date du 1^{er} décembre 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sur proposition du Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Tours, **Madame le Docteur Annie-Pierre JONVILLE-BERA** est nommée responsable du Centre régional de pharmacovigilance de la région Centre-Val de Loire, à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour cinq ans renouvelables.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 30 décembre 2022
Le Directeur général par intérim
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur général adjoint
Olivier OBRECHT

ARRETE n° 2022-SPE-0077

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-12-30-00007

ARRETE portant nomination de Monsieur le
Docteur Thierry SAPEY en qualité de
Coordonnateur régional d hémovigilance et de
sécurité transfusionnelle pour la région
Centre-Val de Loire

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE**
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

ARRETE

portant nomination de Monsieur le Docteur Thierry SAPEY
en qualité de Coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité
transfusionnelle pour la région Centre-Val de Loire

**Le Directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Centre Val-
de-Loire,**

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative
aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de
santé ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences
régionales de santé ;

VU l'arrêté ministériel du 20 décembre 2022 portant attribution de Monsieur
Olivier OBRECHT aux fonctions de directeur général par intérim de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 26 décembre 2022 ;

VU le décret n°2022-1425 du 10 novembre 2022 relatif à la qualification de
certains personnels de l'Établissement français du sang et aux vigilances
relatives aux produits de santé ;

VU l'arrêté du 14 novembre 2022 pris en application de l'article R.1413-61-4 du
code de la santé publique définissant les missions des centres et
coordonnateurs régionaux sur les vigilances relatives aux produits de santé ;

VU l'avis de la Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, en date du 1^{er} décembre 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur le Docteur Thierry SAPEY, est nommé Coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle pour la région Centre-Val de Loire, à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour cinq ans renouvelables.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 30 décembre 2022

Le Directeur général par intérim
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur général adjoint
Olivier OBRECHT

ARRETE n° 2022-SPE-0085